académie
Strasbourg
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Bas-Rhin

Strasbourg, le 28 novembre 2019

La Directrice académique des services
de l'Education nationale du Bas-Rhin

à

Mesdames et Messieurs les Instituteurs
et Professeurs des écoles du Bas-Rhin

s/c de Mesdames les Inspectrices et
Messieurs les Inspecteurs de l'Education
Nationale, chargés de circonscription du 1er
degré

Objet : Appel à candidatures pour les programmes d'échanges franco-allemands - année scolaire 2020/2021

Division du 1er degré

Affaire suivie par Aurore MASSON
Tél : 03.88.45.92.86

Anita MARCHAL
Tél : 03.69.20.93.20

Télécopie
03 88 61 43 15
Courriel : aurore.masson@ac-strasbourg.fr
Adresse
65 avenue de la Forêt-Noire
67083 Strasbourg Cedex

Horaires
du lundi au vendredi
de 8h 30 à 12h
sur rendez vous
de 13h 30 à 17h

Référence : Calendrier ministériel 2020 cf. Éduscol
Annexes : Formulaires de candidature (spécifiques à chaque échange)

La présente circulaire décrit les deux programmes d'échanges franco-allemands pour les enseignants du 1er degré :

- l'échange national
- l'échange de proximité

I. Échange national

Ce programme s'inscrit dans la politique menée par le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse avec l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) en faveur du développement et de la diversification des langues vivantes à l'école et de l'ouverture internationale des écoles.

1) Modalités

Durée : une année scolaire, renouvelable une fois

Public concerné : enseignants titulaires de l'enseignement public du 1er degré, justifiant d'au moins 2 ans d'ancienneté lors de la prise de poste en Allemagne

Opérateur : Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO)

2) Objectifs

Développer l'enseignement de la langue allemande à l'école élémentaire, du CP au CM2, ainsi qu'à l'école maternelle, dans le cadre du réseau franco-allemand des écoles maternelles bilingues - Elysée 2020.

Favoriser l'accroissement des compétences linguistiques et le développement des compétences interculturelles des enseignants candidats à l'échange qui s'engagent, à leur retour en France, à assurer des activités qui contribuent à la mise en œuvre de l'enseignement de l'allemand.

Participer à la diffusion de la langue et de la culture françaises en Allemagne.

3) Informations administratives et rémunération

Les enseignants du premier degré restent en position d'activité dans le cadre d'un échange et continuent d'être rémunérés sur les postes dont ils sont titulaires. Pendant toute la durée de l'échange, les enseignants continuent de percevoir en euro sur un compte en France le traitement afférent à leur emploi, versé par les services académiques dont ils relèvent et sur lequel sont précomptées les cotisations à la sécurité sociale.

Chaque enseignant regagne, au terme de l'échange, son poste d'origine en France, dont il reste titulaire pendant **deux années d'échange**.

Pour l'ensemble de l'année scolaire, les enseignants bénéficient de l'indemnité représentative de frais d'expatriation temporaire instituée par le décret n° 2019-948 du 10 septembre 2019. A titre d'information, cette indemnité s'élevait à 5500 euros pour l'année scolaire 2019/2020. Versée en une seule fois par les services académiques, au cours du premier trimestre de l'année scolaire, elle est destinée à compenser forfaitairement les frais de voyage et de logement afférents au séjour et n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

4) Organisation du service des enseignants français

Après une période d'observation devant permettre aux enseignants de se familiariser avec le système éducatif du pays d'accueil, chaque enseignant se verra attribuer un nombre limité de classes et d'écoles proches les unes des autres. Il enseignera exclusivement dans sa langue maternelle, mais des activités complémentaires pourront lui être confiées, avec son accord : enseignement pour partie de l'éducation physique et sportive, de l'éducation musicale ou de l'éducation artistique, intervention possible dans les écoles maternelles/*Kindergärten*, élaboration de matériel pédagogique, formation des collègues allemands en langue française.

Les enseignants français et allemands doivent se conformer à l'organisation et au règlement de l'établissement d'accueil. À cet égard, ils assurent un service identique à celui qui est dû par les enseignants du pays d'accueil, éventuellement diminué du temps de déplacement d'une école à l'autre.

5) Procédure de candidature et informations complémentaires

Procédure de candidature

- remplir le **formulaire 3** (candidature à un poste en Allemagne)

- date butoir d'envoi du dossier de candidature à l'IEN de circonscription : **6 janvier 2020**

Tous les enseignants faisant acte de candidature pour la première fois seront convoqués à un entretien au cours duquel seront évaluées leur motivation, leur faculté d'enseigner différemment leur propre langue, leur aptitude à s'adapter aux usages scolaires en vigueur en Allemagne et surtout leur volonté de contribuer, à leur retour en France, au développement de l'enseignement de la langue et de la culture allemandes. La demande de renouvellement ne nécessite pas de passage devant la commission d'entretien.

Informations complémentaires

- OFAJ : enseigner dans une école primaire

https://www.ofaj.org/programmes-formations/enseigner-dans-une-ecole-primaire.html

- conseils pratiques destinés aux enseignantes et enseignants du premier degré
(brochure OFAJ, 2019/2020)

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Formation_continue_enseignants/35/6/Brochure_OFAJ-Conseils_pratiques-Echangefranco-allemand_1192356.pdf

- l'ouverture internationale sur éduscol

https://eduscol.education.fr/pid33032/l-ouverture-internationale.html

- brochure bilingue : informations sur les *Länder* en Allemagne

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Formation_continue_enseignants/42/4/echange_franco-allemand-brochurebilingue-Land.-def_1035424.pdf

II. Échange de proximité

Ce programme est mis en œuvre et géré par la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale, en coopération avec le groupe d'experts de la conférence du Rhin supérieur « Échanges 1er degré », avec les partenaires éducatifs du Bade Wurtemberg et de Rhénanie-Palatinat. Cet échange concerne exclusivement la zone frontalière.

1) Modalités

Durée : une année scolaire, avec possibilité de renouvellement si nécessaire (voir les objectifs ci-dessous)

Public concerné : enseignants titulaires de l'enseignement public du 1er degré

2) Objectifs

Cet échange permet d'accroître les compétences linguistiques et de développer les compétences interculturelles des enseignants qui s'engagent à leur retour dans l'académie à assurer l'enseignement de l'allemand dans leurs classes ou par échange de services, tel que le prévoit la convention État-région-départements portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace.

3) Informations administratives et rémunération

Les enseignants du premier degré restent en position d'activité dans le cadre d'un échange et continuent d'être rémunérés sur les postes dont ils sont titulaires. Pendant toute la durée de l'échange, les enseignants continuent de percevoir en euro sur un compte en France le traitement afférent à leur emploi, versé par les services académiques dont ils relèvent et sur lequel sont précomptées les cotisations à la sécurité sociale.

Chaque enseignant regagne, au terme de l'échange, son poste d'origine en France, dont il reste titulaire pendant **deux années d'échange**.

Les participants bénéficieront d'une indemnité financée par les collectivités territoriales et versée par les services de la DARILV (Délégation académique aux relations internationales et aux langues vivantes - rectorat).
- indemnité à taux plein (5500 euros pour l'année scolaire 2019/2020), pour les enseignants justifiant d'un changement de résidence (déménagement en Allemagne) pour la prise de fonction ;
- indemnité à mi-taux pour les enseignants ne changeant pas de résidence.

En cas de renouvellement de l'échange, cette indemnité subit un abattement de 25 % par an.

En cas de passage de l'échange national à l'échange de proximité, ce qui correspond à un renouvellement, l'indemnité subit la règle de l'abattement de 25%.

Les enseignants dont la résidence personnelle se trouve dans la même agglomération que le lieu d'affectation ne bénéficieront d'aucune indemnité.

4) Organisation du service des enseignants français

Après une période d'observation devant permettre aux enseignants de se familiariser avec le système éducatif du pays d'accueil, chaque enseignant se verra attribuer un nombre limité de classes et d'écoles proches les unes des autres. Il enseignera exclusivement dans sa langue maternelle, mais des activités complémentaires pourront lui être confiées, avec son accord : enseignement pour partie de l'éducation physique et sportive, de l'éducation musicale ou de l'éducation artistique, intervention possible dans les écoles maternelles/*Kindergärten*, élaboration de matériel pédagogique, formation des collègues allemands en langue française.

Les enseignants français et allemands doivent se conformer à l'organisation et au règlement de l'établissement d'accueil. À cet égard, ils assurent un service identique à celui qui est dû par les enseignants du pays d'accueil, éventuellement diminué du temps de déplacement d'une école à l'autre.

5) Procédure de candidature

- remplir le **formulaire échange franco-allemand de proximité**
- date butoir d'envoi du dossier de candidature à l'IEN de circonscription : **6 janvier 2020**

Tous les enseignants faisant acte de candidature pour la première fois seront convoqués pour un entretien au cours duquel seront évaluées leur motivation, leur faculté d'enseigner différemment leur propre langue, leur aptitude à s'adapter aux usages scolaires en vigueur en Allemagne et surtout leur volonté de contribuer, à leur retour en France, au développement de l'enseignement de la langue et de la culture allemandes. La demande de renouvellement ne nécessite pas de passage devant la commission d'entretien.

Je vous rappelle que, pour faire aboutir votre projet, vous pouvez compter sur l'appui du conseiller pédagogique en langues vivantes de votre circonscription.

Pour la directrice académique,
L'adjoint au directeur académique chargé du 1er degré

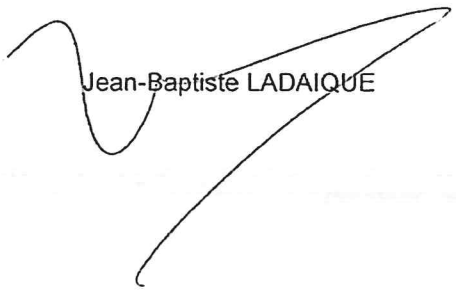

Jean-Baptiste LADAIQUE

Photographie obligatoire

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Direction générale de l'enseignement scolaire
Échange franco-allemand – Année scolaire 2020-2021

Formulaire 3 – Candidature à un poste en Allemagne – Année scolaire 2020-2021

État civil

Nom patronymique : ..

Nom marital : ..

Prénom : ..

Date de naissance : ..

Homme ☐ Femme ☐

Nationalité : ..

Situation de famille

Personnes devant vous accompagner à l'étranger :

Conjoint : oui ☐ non ☐

Nombre d'enfants qui vous accompagneront : ..

âge(s) :..

Niveau scolaire des enfants à la rentrée 2020 : ..

Adresse personnelle

Rue : ..

Code postal : ..

Ville : ..

N° de téléphone : ..

Adresse et n° de téléphone pendant les vacances d'été : ..

Adresse électronique professionnelle (obligatoire) : ..

Adresse électronique personnelle (obligatoire): ..

Personne à joindre en France en cas d'urgence (nom, adresse, n° de téléphone) : ..

Situation administrative

Grade : ..

Date de titularisation : ..

Classe : ..

Échelon : ..

Académie de rattachement : ..

Département d'exercice : ..

Département de rattachement pour les enseignants qui n'exercent pas actuellement dans une école : ..

École d'exercice

Nom : ..

N° de téléphone : ..

Adresse : ..

Code postal : ..

Ville : ..

Classe dans laquelle vous exercez actuellement : ..

Diplômes, titres universitaires et professionnels (préciser la date et le lieu d'obtention)

..

Niveau de compétence en langue allemande selon le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)

Compétences	Aucune	A1	A2	B1	B2	C1	C2
Compréhension de l'oral							
Compréhension de l'écrit							
Expression orale							
Expression écrite							

Expériences professionnelles

- Avez-vous déjà participé à l'échange franco-allemand ? oui ☐ non ☐

Années :..

Renouvellement (participation à l'échange cette année) : oui ☐ non ☐

- Avez-vous une expérience de l'enseignement du français langue étrangère ? oui ☐ ..... non ☐

Si oui, précisez : ..

- Avez-vous, à l'école primaire, une expérience de l'enseignement de l'allemand ? oui ☐ .... non ☐

Si oui, précisez l'année, la durée hebdomadaire et la (ou les) classe(s) : ..

- Avez-vous effectué des séjours professionnels à l'étranger ? oui ☐ non ☐

Si oui, nature, lieu, date et durée : ..

- Motivations pour participer à l'échange : ..

- Autres expériences et compétences pertinentes pour l'échange : ..

Autres

- Avez-vous le permis de conduire ? oui ☐ non ☐
- Si oui, disposerez-vous d'un véhicule sur place ? oui ☐ .. non ☐

Vœux en vue de l'affectation

Indiquez obligatoirement cinq *Länder* parmi ceux participant actuellement à l'échange, par ordre de préférence.

La commission franco-allemande de répartition s'engage dans la mesure du possible à respecter l'un de vos 5 vœux et tient compte des partenariats existant entre une académie et un *Land*. La liste publiée peut varier d'une année à l'autre.

Il est à noter que certains *Länder* ne participent pas à l'échange (La Bavière, Brême, le Schleswig-Holstein, Hambourg, la Thuringe le Mecklembourg-Poméranie occidentale) et que d'autres *Länder* n'y participent pas chaque année (la Sarre, la Basse Saxe notamment) et que par conséquent un autre *Land* peut être proposé aux candidats si aucun de leurs vœux ne peut être satisfait.

Pour connaître le *Land* partenaire de votre académie, consulter la rubrique consacrée aux relations européennes et internationales sur votre site académique.

	Land
1er vœu	
2ème vœu	
3ème vœu	
4ème vœu	
5ème vœu	

Allemagne : les *Länder*

Source : Les Études de la Documentation française n° 5162-63

Länder
Bade-Wurtemberg
Berlin
Brandebourg
Hesse
Rhénanie-du-Nord-Westphalie
Rhénanie-Palatinat
Sarre
Saxe
Saxe-Anhalt
Tout Land

Les participants enseignent essentiellement dans les écoles élémentaires, Il existe néanmoins pour certains postes d'autres possibilités : école maternelle, collège, établissement bilingue. Veuillez compléter le tableau ci-dessous en fonction de vos choix :

	OUI	ÉVENTUELLEMENT	NON
Affectation en école maternelle / **Kindergarten**			
Affectation en collège / **Sekundarstufe1**			
Affectation dans un établissement bilingue (disciplines non linguistiques en **français**)			

Justification des vœux ci-dessus **:**

..

Postulez-vous à une autre mobilité ? Si oui, laquelle ? (En cas de mutation, l'autorisation de départ est soumise à l'accord de l'IA-DASEN du département d'accueil)

..

Remarques complémentaires éventuelles **:**

..

Engagement

- **Je m'engage à accepter une affectation conforme à l'un des vœux que j'ai formulés et reconnais avoir été informé(e) qu'aucune demande ultérieure de changement d'affectation ne pourra être prise en considération**.
- Je m'engage à participer aux réunions et stages organisés avant et durant mon séjour en Allemagne.
- Je m'engage, enfin, à assurer, lors de mon retour en France, des activités contribuant au développement de l'enseignement de l'allemand et au rayonnement de la culture allemande à l'école primaire.

Fait à .. le ..

Signature du candidat :

Avis hiérarchiques

- **Avis** de l'inspecteur de l'éducation nationale

Favorable ☐ Réservé ☐ Défavorable ☐

Quel que soit l'avis, motivation de la décision :

.....

.....

.....

.....

Date : Signature de l'IEN :

- **Décision** du directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale

Départ autorisé ☐ Départ refusé ☐

En cas de refus, motivation de la décision .....

.....

.....

.....

.....

Date : Signature de l'IA-DASEN :

Transmission du dossier à la DAREIC

Date de réception du dossier : .....

Nom et prénom du délégué académique aux relations européennes et internationales et à la coopération :

.....

Signature

Formulaire de candidature 2020/2021
Échange franco-allemand de proximité

☐ **Nouvelle demande** ☐ **Renouvellement**

État civil

Nom patronymique : .....Nom d'usage : .....

Prénom : .....Date de naissance :.....

Homme ☐ * Femme ☐ * Nationalité : .....

Adresse personnelle : .....

Code Postal :..... Ville : .....

N° de téléphone :.....Courriel :.....

Personne à joindre en France en cas d'urgence (adresse, n° de tél.) .....

.....

Situation administrative :

Grade : .....Classe :..... Échelon : .....

Établissement d'exercice

Nom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... N° de téléphone : .....

Classe dans laquelle vous exercez actuellement .....

Diplômes, titres universitaires et professionnels (en précisant la date d'obtention) :

.....

.....

.....

Niveau de compétence en langue allemande selon le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)

	Aucune compétence	A1	A2	B1	B2	C1	C2
Compréhension de l'oral							
Compréhension de l'écrit							
Expression orale							
Expression écrite							

Expériences professionnelles

Avez-vous une expérience de l'enseignement du français langue étrangère ? oui ☐ non ☐ *

Si oui, précisez :

Avez-vous, à l'école primaire, une expérience de l'enseignement de l'allemand ? oui ☐ non ☐ *

Si oui, précisez l'année, la durée hebdomadaire et le (ou les) niveau(x) de classe(s) :

.....

Avez-vous fait des séjours professionnels à l'étranger ? oui ☐ non ☐ *

Si oui : lieu, date et durée :

Autres expériences pertinentes pour l'échange :

Vœux en vue de l'affectation :

Secteur géographique souhaité : *Freiburg im Breisgau/Offenburg/Karlsruhe/Rastatt/Landau/Bad Bergzabern*

.....

.....

Disposez-vous d'un véhicule ? oui ☐ non ☐ *

Justification de vos vœux :

*** Cocher la ou les case(s) correspondante(s)**

Je m'engage également à assurer, lors de mon retour en France, des activités contribuant au développement de l'enseignement de l'allemand à l'école primaire.

Fait à ....., le .....

Signature du candidat :

PARTIE RÉSERVÉE A L'ADMINISTRATION

Avis de l'inspectrice/l'inspecteur de l'éducation nationale

(à remplir uniquement dans le cadre d'une première demande)

Favorable Réservé Défavorable

En cas d'avis réservé ou défavorable, motivation de la décision :

Date : Signature :

Décision du directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale

DÉPART AUTORISÉ	DÉPART REFUSÉ

En cas de refus, motivation de la décision :

Date : Signature du DASEN